

Guéret, le 01/06/2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE**

Préambule :

L'état d'urgence sanitaire a été prorogé par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, puis par celle n° 2021-160 du 15 février 2021, le prolongeant jusqu'au 1^{er} juin 2021. À compter du 2 juin 2021, les dispositions de la loi n° 2021-689 du 31 mars 2021 organisent la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

Le décret modifié (notamment par le décret n° 2021-506 du 27 avril 2021) n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

Des indicateurs épidémiologiques en Creuse qui témoignent d'une circulation virale du SARS COV2 toujours élevés :

Sur la base des données produites par Santé publique France au 1^{er} juin 2021, la situation épidémiologique se traduit par :

- Pour le département de la Creuse, le taux d'incidence général considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit en semaine 22, à **24.9 cas** pour 100 000 habitants. Ce taux place le département de la Creuse en point d'attention à ce stade ;
- Le taux d'incidence départemental au 1^{er} juin 2021 chez les personnes âgées de **plus de 65 ans** passe également en point d'attention. Il s'élève à **27.9 pour 100 000 habitants** ;
- Les **indicateurs hospitaliers** restent stables et à un niveau faible. A ce jour, 24 hospitalisations en cours dont 1 en réanimation ;

- Des **clusters** demeurent en gestion : au 1^{er} juin 2021, 3 **clusters** sont en cours d'investigation pour le département, dont **1** se situe en EHPAD.
- La proportion de variant V2, V3 se situe à ce jour à 0% par rapport au nombre total de PCR criblés.

Ainsi, la situation épidémiologique du département et son évolution appellent au maintien des gestes barrières afin de limiter les risques de croissance de la propagation du virus.

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,



Benoît ELLEBOODE